



République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

**Nombre de conseillers**

• En exercice	6
• Présents	6
• Votants	6
• Absents	0
• Exclus	0

Date de convocation : vendredi 04 mars 2022

Date d'affichage : vendredi 11 mars 2022.

Le dix mars deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

**Etaient présents** :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY

**Procuration** : néant

---

**Délibération N°05/2022 FIXATION DE LA PARTICIPATION 2022 AU SMIC**

Le Conseil municipal à l'unanimité VALIDE le montant de la participation 2022 du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC) soit 70 €.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le  
Publié ou notifié le

JEAN PIERRE POIROT  
2022.03.11 17:05:05 +0100  
Ref:20220311\_165602\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire